

Images et engagements

*Pour pouvoir
marcher,
il faut se tenir
debout.*

proverbe berbère

SNAP!

Le Syndicat national
des Artistes Plasticiens
de la Confédération Générale
du Travail vous informe
de vos droits et vous appelle
à participer aux luttes pour
la défense de nos métiers.

Syndicat National des Artistes Plasticiens CGT

An 2016



DEN CHAMANE

Le droit d'ôteur ?

Les auteurs n'ont que peu de droits. En réalité, ils n'en ont qu'un qui leur est acquis du simple fait de leur travail. Il s'agit du **droit d'auteur**. C'est lui qui permet de protéger l'intégrité de leur œuvre et, éventuellement, de tirer une rémunération proportionnelle à sa diffusion. C'est cette loi de la République (apparue en 1793) qui a permis aux auteurs de sortir de la logique de mendicité. Tous les auteurs ont envie que leur œuvre soit vue, diffusée, commentée. **Mais il n'y a pas de plus grande injustice pour un auteur que d'être spolié, privé de son droit moral et d'une juste rémunération.**

Soyons clair: nul ne dit que le droit d'auteur doit être une vache sacrée. Ce droit qui associe l'auteur d'une œuvre à la diffusion de celle-ci, est un droit d'une modernité absolue, qui a beaucoup évolué avec le temps et avec les techniques. Il peut encore bouger. Il le doit même, pour s'adapter aux technologies du numérique et appliquer la justice sur les profits indécents des géants tel que Google.

On attribue souvent à tort la médaille de la liberté à ceux qui pensent que tout doit être permis parce que tout leur est possible. Mais la véritable liberté n'est pas du côté de ceux qui veulent casser ou détruire les droits obtenus par nos luttes. Elle est à mettre au crédit de ceux qui défendent la culture, soutiennent la création et consolident les acquis des auteurs.

L'utilisation d'une image sans l'accord de son inventeur est illégale et irrespectueuse du travail et de l'engagement artistique qu'elle a nécessité. De trop nombreux diffuseurs, publics ou privés, instrumentalisent nos images pour un profit financier ou symbolique, imposent leur désir individuel contre le droit singulier. Nous ne pouvons l'accepter!

Faire respecter nos droits, c'est être libre de choisir d'où on parle et avec qui, c'est se donner les moyens de nos solidarités.

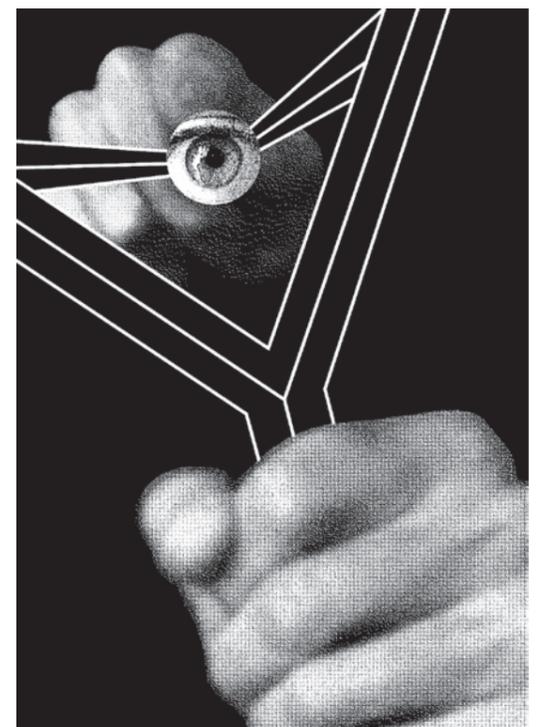
SNAP-CGT, décembre 2015

Rêve-toi et marche...

... S'engager, c'est ouvrir à nouveau le champ des sensibles et le champ des possibles, c'est penser la société, c'est œuvrer dans l'urgence du présent pour rêver et construire un futur meilleur. Ce n'est pas parce que le monde tourne à l'envers qu'il faut renoncer, non pas à « survivre », mais à « vivre » tout simplement. Vivre son bonheur. Vivre, dans l'acception du terme, tous ses engagements qui donnent le sens au « soi ».

« Vivre » c'est ce que revendiquent les auteurs aujourd'hui, alors que tant de festivals, structures, artistes payent les frais d'une société pensant pouvoir avancer uniquement en sacrifiant la culture sur l'autel de la rentabilité.

« Vivre » c'est s'engager, c'est agir pour enrayer la spirale infernale de la précarisation des auteurs, c'est créer des liens de solidarité entre les travailleurs de la culture, en résonance avec le reste la société. Face aux dégâts du libéralisme et au raz de marée populiste, il faut réaffirmer l'art et la culture comme outils essentiels de la construction sociale, de l'émancipation humaine.



SÉBASTIEN MARCHAL

« S'engager » c'est expérimenter le plaisir d'être et de faire ensemble, tous ensemble, de construire un projet commun, faire que toutes les luttes isolées, que tous les espaces de résistances qui émergent, puissent converger; s'appuyant, même si elles sont aujourd'hui malmenées, sur les grandes conquêtes démocratiques et sociales d'hier pour en conquérir de nouvelles...

« S'engager » ce n'est pas une fin en soi, c'est une raison d'être !

Caroline Pottier – Photographe SNAP-CGT



Guide édité par le SNAP-CGT, un outil pour connaître nos droits

URSSAF

Depuis deux ans, le contentieux de recouvrement des cotisations sociales de la Maison des Artistes et de l'AGESSA est centralisé à l'URSSAF Limousin. C'est elle qui vous relance donc si vous ne vous êtes pas acquittés à temps des appels à cotisations sociales émis par les organismes. D'une certaine façon, cette réorganisation apporte une simplification, car cette URSSAF « spécialisée » connaît mieux notre régime. **Néanmoins des artistes nous alertent sur des difficultés rencontrées du fait de transmissions de leur dossier de l'organisme (MdA ou AGESSA) à l'URSSAF.** Lorsque l'URSSAF intervient, votre cotisation est majorée d'une indemnité de retard, dont vous pouvez solliciter la « remise gracieuse ». De même il est aussi possible de demander d'échelonner le paiement si vous ne pouvez tout payer en une seule fois.

Guillaume Lanneau



CLEMENT BOUDIN

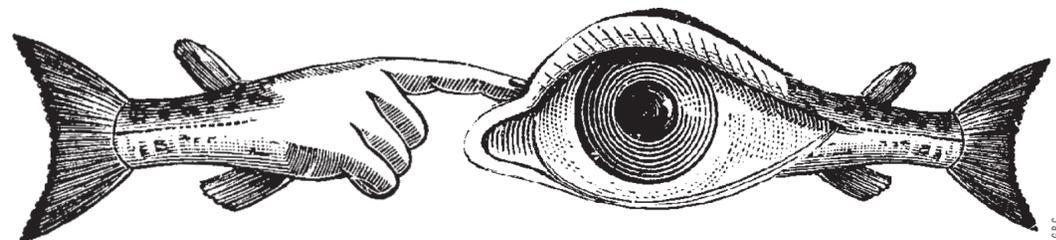
Europe et Droits d'Auteurs

« Le marché unique du numérique pour les consommateurs et les entreprises est un élément-clé pour la croissance; nous devons exploiter les possibilités des technologies numériques. Nous devons avoir le courage de briser les barrières nationales en matière de réglementation des télécommunications, du droit d'auteur et de la protection des données, ainsi qu'en matière de gestion des ondes radio et de droit de la concurrence. » Jean-Claude Juncker, Président de la Commission Européenne.

Nous pensons au contraire que le marché actuel du numérique, considérablement enrichi des œuvres des arts visuels, laisse les auteurs sans retombées économiques. Nous travaillons, avec la SAIF et d'autres organisations professionnelles pour promouvoir une redevance de rémunération des auteurs assise sur un pourcentage du chiffre d'affaire que les géants du net font sur les marchés français et européens.

Pierre Garçon

Comment lutter sans se faire chier !



GFC

C'est nous que ça regarde...

Le bonheur de nos activités, c'est qu'elles nous permettent de prendre la parole en prenant l'image. Nous pouvons produire une représentation critique du monde social ainsi que les formes vitales d'un nouvel imaginaire politique. Exercer notre liberté de représenter le monde que nous désirons, mais pour cela, il nous faut choisir d'où on parle et avec qui : **l'origine et la destination de notre travail.** Quelles sont les conditions sociales de la production des images : œuvres d'art, graphisme social et politique, communication marchande ? D'un côté, le « marché de l'art et de la communication » et de l'autre des politiques « culturelles institutionnelles », installés dans des lieux privés et publics consacrés à la religion artistique et publicitaire. Ils ont besoin de ces croyances pour justifier leur « apolitisme », qui est en fait un vrai conservatisme.

J'aime mon métier

Les médias marchands et leurs perroquets médiatiques s'acharnent à nous vendre leurs vieilles salades. À travers une information sous contrôle qui filtre la réalité et la manipule en diffusant une idéologie fataliste et démobilisatrice. Mais alors, dans cette folie, quels moyens pour vivre nos métiers ? Un de ces moyens est le syndicat, **il défend et produit des droits pour chacun et pour le bien commun** tout en partageant les savoirs acquis dans les luttes. Un combat pour obtenir un véritable statut professionnel et améliorer notre rapport social de production. Rien ne nous a jamais été donné, dans une société qui nous impose de plus en plus de nous vendre plutôt que de nous réaliser, nous devons nous battre pour nos utopies.

Mettons nos paroles en actions !

On est fort !

Nous apparaissons faibles par rapport aux dominations des pouvoirs qui nous dirigent et veulent nous contrôler. Il n'en est rien ! **Nous sommes forts dans nos solidarités**, en nous rassemblant pour transformer le repli individualiste en collectif social et nos différences en énergies heureuses. Nous accompagnons les formes que nous inventons et militons pour leur partage actif, sur le terrain des mouvements sociaux et celui du service public. Il est vital de repenser les formes de nos luttes, repolitiser nos cultures. En mutualisant les moyens de nos actions nous pouvons rendre visibles et possibles le jeu et les enjeux de nos métiers avec et surtout le plaisir de se retrouver. **Révolutionner, c'est inventer de nouveau**, soyons responsables, amusons-nous !

Gérard Paris-Clavel, graphiste social SNAP-CGT

Entrée des artistes

Le stage

De la chair à canon graphique. C'est malheureusement ainsi que de nombreuses boîtes de com peu scrupuleuses utilisent les stagiaires. Si le stage peut permettre de prendre contact avec l'activité professionnelle, il nous a semblé nécessaire de rappeler quelques bases. Vous pouvez effectuer un stage en milieu professionnel si vous êtes étudiant ou élève d'un établissement pour lequel des stages ou des périodes de formation en milieu professionnel sont obligatoires ; **– il doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage – un stagiaire ne peut exécuter une tâche régulière correspondant : – à un poste de travail permanent – remplacer un salarié absent ou licencié – faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil – occuper un emploi saisonnier.** Un stage est de 6 mois maximum (ou 924 heures) par organisme d'accueil et par année d'enseignement. Si votre stage ne dépasse pas 2 mois, le versement d'une gratification est facultatif. Si votre stage dans le même organisme est supérieur à 2 mois consécutifs ou non, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, la gratification est obligatoire. Sauf convention de branche ou d'accord professionnel étendu, **le montant mensuel doit être de 554,40 euros au 1^{er} janvier 2016 et versé tous les mois.**

Le stagiaire

Il a des droits identiques à ceux des salariés en matière de : **temps de travail (durée de travail, repos quotidien, repos hebdomadaire, jours fériés et travail de nuit), accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant, accès aux activités sociales et culturelles prévues par le CE.** En cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, vous bénéficiez de congés et d'autorisations d'absence pour une durée équivalente à celle



PHOTO DE REINE RUSZKOWSKI

prévue pour les salariés. L'organisme d'accueil doit vous rembourser 50 % du prix de l'abonnement souscrit avec les services publics de transport.

Les assistant-e-s

Si un auteur prend un assistant, il doit OBLIGATOIREMENT le salarier. C'est un emploi régulier qui s'inscrit dans le code du travail. De nombreux auteurs les rémunèrent via le régime auteur (Maison des Artistes ou AGESSA). Il faut reconnaître de fait à ce collègue la co-paternité sur vos œuvres et donc une part des droits d'auteurs afférents. Réforme de la retraite complémentaire l'IRCEC, notre caisse de retraite complémentaire obligatoire, prévoit de reformer son mode de cotisa-

tion. D'un système par tranche elle souhaite passer à système proportionnel, avec un taux de cotisation fixé à 8 % des revenus, ce qui représente une augmentation prêt de 200 % pour un revenu annuel de 10 000 euros. **Si nous sommes favorables au principe de la proportionnalité des cotisations, nous ne pouvons accepter ce taux de 8 %, qui fragilisera encore davantage les plus précaires d'entre nous.** Nous proposons un taux progressif qui permettrait de payer peu les années difficiles et plus pour les autres. Le Conseil d'administration reste obstiné pour à nos propositions et plombe la concertation imposée par les Ministères.

Guillaume Lanneau, scénographe SNAP-CGT

Graphisme en milieu politique

Une critique de la qualité graphique de la communication politique et sociale actuelle, et du manque de réflexion et de moyens mis en œuvre dont elle est le symptôme, est indispensable. La démocratisation des outils de conception graphique (avec l'ordinateur) a permis aux organisations de réaliser en interne et à moindre coût ses supports de communication ; mais cet accès aux outils ne s'est pas accompagné pour autant d'un accès au vocabulaire, à la grammaire, au sens de l'image. Face à cette misère formelle, la publicité dispose, elle, de ressources considérables, en termes d'espace d'expression, de moyens, de compétences et de temps. Et parallèlement, **le champ du « graphisme d'auteur » s'est réduit au secteur culturel, cantonnant le graphisme politique à un exercice de style pour écoles et concours étudiants, ou à des autoproductions que l'on voit plus facilement sur les cimaises des musées et des concours d'affiches que sur les murs des villes. .**

Graphisme et politique : une histoire d'amour interrompue ?

Il faut rappeler qu'il n'en a pas toujours été ainsi, que l'émergence du graphisme moderne est liée pour une part à la création de signes politiques ou à des problématiques sociales, à la **rencontre entre avant-gardes politiques et esthétiques** – constructivistes russes, photomontages de John Heartfield, projet Isotype de Gerd Arntz et Otto Neurath, etc. –, et que plus récemment le travail de Grapus, notamment avec le PCF et la CGT, avait ouvert une voie fructueuse qui semble aujourd'hui désertée et oubliée par les associations et organisations (en dehors, notamment, de la persévérance de Ne pas plier). On peut étendre cette critique à la commande publique, celle des villes et des institutions publiques, oscillant entre

graphisme d'exécution et agences publicitaires (là encore à quelques exceptions près).

La lutte des signes est un enjeu politique. L'affiche est souvent envisagée à tort par les militants comme un médium "transparent", pur vecteur des informations et des idées politiques, la question de la forme n'étant qu'effleurée : la confiance est placée d'abord dans la valeur des arguments, plutôt que dans leur mise en forme.



GUILAUME LANNEAU

À l'opposé, l'industrie publicitaire dépense énormément de temps, d'argent et d'énergie lui permettant de faire entrer dans l'imaginaire commun des pratiques, des réflexes et des modes de pen-

J'AI ADHÉRÉ AU SNAP POUR RENCONTRER, DISCUTER, PENSER NOS MÉTIERS. AUJOURD'HUI, LA PRISE DE CONSCIENCE, L'INFORMATION ET MÊME LA LUTTE SE FAIT TROP SOUVENT SEUL, QUE CE SOIT FACE AUX COMMANDITAIRES OU AUX MARCHÉS. ON PEUT SE DÉBROUILLER, DES AIDES EXISTENT SUR INTERNET ON NOUS AIGUILLE, ON Y MANIFESTE MÊME PARFOIS SON MÉCONTENTEMENT AVEC PLUS OU MOINS DE SOLIDARITÉ, MAIS ON NE S'Y RASSEMBLE PAS, ET TOUTE SOLIDARITÉ Y EST LIMITÉ PAR LA FORME D'EXPRESSION QU'OFFRE CE RÉSEAU. C'EST EN CELA QUE LE SYNDICAT EST IMPORTANT, C'EST LE MOYEN DE LUTTER SOLIDAIREMENT POUR DÉFENDRE NOTRE VISION DU TRAVAIL AFIN D'EN GARANTIR LA QUALITÉ.

Clément Valette, adhérent frais

Défendre le droit d'auteur pour lutter contre la disparition des œuvres.

Nous avons couvert les colonnes de Buren de housses noires devant le ministère de la Culture pour lutter contre la suppression du droit d'auteur dans un cadre d'information. Le lobbying du Syndicat de la presse, soutenu à l'époque par un gouvernement de droite, tenait à nous retirer le peu de droits que nous pouvions espérer toucher. Cette installation plastique a bien plu au Cabinet. Il y a d'ailleurs mis nos revendications, a tiré la chasse d'eau et a soutenu le Syndicat de la Presse. . . Aujourd'hui, le libéralisme vise le droit d'auteur. Ce n'est évidemment pas un hasard. . .

Le droit d'auteur est un droit collectif.

MANIFESTATION DU SNAP-CGT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE - ET DE LA COMMUNICATION - PHOTO DE SANDRINE DEZALAY



AFDAS

Depuis janvier 2013 le fonds de formation professionnelle des artistes-auteurs, géré au sein de l'AFDAS, est enfin opérationnel. **Chaque auteur a accès, dès lors qu'il justifie de 9000 euros de revenus artistiques sur les trois dernières années, à des formations variées qui s'enrichissent régulièrement.** Si l'accès aux formations fonctionne bien, ce n'est pas le cas du conseil de gestion du fonds : le Conseil d'État a rejeté en octobre 2014 une portion du décret et par conséquent l'arrêté qui instituaient le cadre de fonctionnement de notre formation professionnelle. La composition déséquilibrée du Conseil de gestion favorisant certains secteurs par rapport aux autres, en l'occurrence ceux de l'AGESSA par rapport à ceux de la MDA, avait engendré une situation de blocage. **Nous revendiquons une nouvelle composition de ce conseil qui permette à tous les auteurs d'être représentés de manière équitable.**



FRANÇOIS MIERE

DROIT D'ENTRÉE DANS LES MUSÉES

Un arrêté ministériel du 9 juillet 1975 prévoit la gratuité dans les musées et collections appartenant à l'État pour certains publics parmi lesquels les artistes professionnels. **Cette nécessité professionnelle est depuis régulièrement mise à mal par des institutions qui tentent de la supprimer en violation de cet arrêté.** Nous avons dû intervenir à plusieurs reprises auprès de ces institutions pour le faire rétablir.

Actuellement, il suffit de présenter l'attestation annuelle délivrée chaque année par la MDA-sécurité sociale, accompagnée de la carte d'identité. **Nous demandons que soit créée une carte spécifique remise gratuitement à tous les artistes professionnels.** Nous réaffirmons le caractère essentiel de ce droit. Pour le consolider, nous avons déposé, avec d'autres syndicats d'artistes, un amendement à intégrer dans la loi Liberté de Création etc. discutée cet automne à l'Assemblée Nationale.



CREDIT A TROUVER

Observatoire de la liberté de création

Le SNAP-CGT a choisi avec de nombreuses organisations professionnelles de participer à l'Observatoire de la liberté de création : <http://www.lhd-france.org/sujet/observatoire-de-la-liberte-de-creation/> pour prendre une part active dans la lutte contre toute forme de censure dans la création.

S'engager à défendre la liberté de création c'est défendre l'essence même de nos métiers.

Au fil d'affaires de ce monde où l'art et l'information connaissent moins de frontières et paradoxalement plus de restrictions ; dans un contexte politique du « tout répressif », nous avons une responsabilité. **Bien entendu il ne nous appartient pas de trouver la réponse à toutes ces questions, mais bien d'engager des discussions et des actions sur les multiples visages de la censure contemporaine, problème concernant de près notre travail artistique.** On ne peut que constater la permanence d'une censure d'état de l'info politique et diplo-matique, de l'écrit et du livre, de la parole ou de la pensée, de l'image et du son, la pertinence des lectures croisées est évidente.



ED CAROSIA

Du politiquement correct au droit à l'image, du « filtrage » du Net à la concentration des médias. **Notre secteur des Arts Plastiques et Graphiques est, depuis de nombreuses années, la cible de multiples attaques : censures, interdictions, intimidations, etc.**

Les récents événements, avec l'attaque de *Charlie Hebdo*, nous prouvent, s'il en était besoin, l'importance de l'impact des œuvres, images, installations etc. que nous créons.

Nous affirmons que le libre accès aux œuvres est un droit fondamental à la fois pour l'artiste et pour le public.

L'information du public sur le contexte (historique, esthétique, politique), et sur l'impact du contenu de l'œuvre, quand il pose problème, doit remplacer toute forme d'interdiction, ou toute forme de sanction à raison du contenu de l'œuvre.

Jacqueline Reynier



LEONARDO DIVRIO

Le travail contre la culture ?

Travaillez plus : expirez, inspirez. Du rythme ! Le travail est fait pour travailler ! On respire dehors ! Et pourtant, sous le masque d'une mobilisation de tous les instants, une immobilisation psychique insidieuse fait son nid. D'un côté s'avance une sorte d'« externalisation de la respiration », figure moderne du travail « en apnée ». Mais, de l'autre, cette suractivité ressemble de plus en plus à un engourdissement. Le travail est malade, enflammé et éteint à la fois. Gâté par le manque d'air, il essouffle ceux qui travaillent sans reposer les autres, ceux qui sont livrés à la respiration artificielle des appareils du chômage de masse. De grâce, ne mettons pas ce type de travail au centre de la société. Il y est déjà trop.

Le temps libre

L'efficacité du travail est pourtant tout le contraire de cette intensification factice. Car, au fond, travailler – on le sait, on le sent – c'est aussi le loisir de penser et de repenser ce qu'on fait. C'est le temps qu'on perd pour en gagner, l'imagination de ce qu'on aurait pu faire et de ce qu'il faudra refaire. La source insoupçonnée du temps libre se trouve là. Dans l'interruption de l'action, là où l'action bute sur ses limites, dans la disponibilité conquise au travers du résultat, par-delà le déjà fait et au-delà du déjà dit. **Le temps libre, c'est d'abord la liberté qu'on prend de ruminer son acte,** de le jauger,

même et surtout différemment de son collègue, avec son collègue, contre son chef, avec son chef. **La possibilité gardée intacte de s'étonner ;** la curiosité nourrie par l'échange au sein de collectifs humains dignes de ce nom, branchés sur le réel qui tient si bien tête aux idées reçues ; où la pensée circule pour progresser. C'est le loisir de déchiffrer et pas seulement le devoir de chiffrer. Si la France doit se remettre au travail, que ce soit plutôt celui-là. Voilà qui prend sans doute à contre-pied « l'homme nouveau » du néo-stakhanovisme montant. Mais il faut choisir. Car le loisir de penser au travail ne « s'externalise » pas sans risque.

Inventer son travail

Quand l'activité professionnelle manque d'inspiration, elle finit par empoisonner la vie entière. Elle a le bras long. Ce qui s'y trouve refoulé intoxique les autres domaines de l'existence. Alors, **le « temps libre » vire au temps mort** qu'on cherche à remplir à tout prix. Et même sans penser. Qui n'a pas connu ce désœuvrement ? Dangereux pour les destinées de la création artistique, il s'enracine au travail. Quand l'activité ordinaire se trouve systématiquement contrariée, ravalée et finalement désaffectée, la vie au travail, d'abord impensable, devient indéfendable. Superflue. De trop. Désœuvrée. Le désœuvrement premier se tapit là. La suractivité laisse la vie en jachère. L'effet

sur l'âme de ce refroidissement climatique de la vie professionnelle n'est pas à sous-estimer. Ses incidences sur la culture non plus. Car cet activiste désœuvré embusqué en chacun de nous n'a jamais dit son dernier mot. Pour se défendre il se durcit et se ramasse. Il s'insensibilise. Pour oublier, il s'oublie. Diminué, il « fait le mort ». Et, à cet instant, l'œuvre d'art ne lui parle plus. Elle parle seule. Car l'œuvre d'art n'a pas d'adresse chez le désœuvré. Lourdes conséquences. Car alors, **l'œuvre elle-même, métamorphosée en consommable culturel, n'est plus qu'un tranquillisant.** Elle soulage une vie amputée : anesthésique pour « boxeur manchot ». La faute consiste à croire qu'empoisonnée au travail, la vie pourrait être placée sous perfusion culturelle.

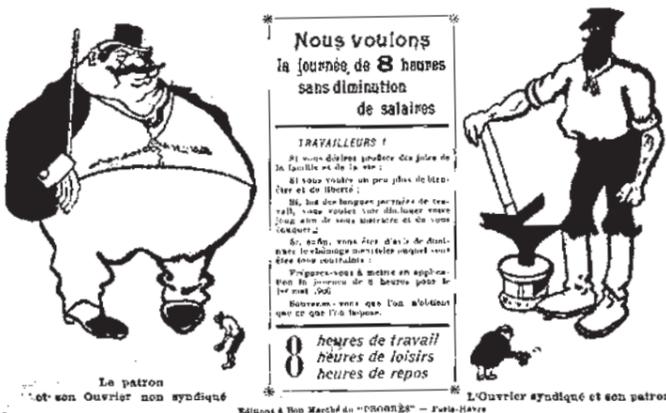
La qualité empêchée

Lorsqu'on assèche le continent du travail de son potentiel créatif, on brise les ressorts de sa « demande » à l'égard des artistes. Au mieux, on fabrique le souci de se distraire. Mais le divertissement culturel ne fait pas la voie libre. Il prend souvent l'allure grimaçante d'une passion triste où l'on s'oublie une deuxième fois. Plus grave, il vaccine à tort contre les risques de l'œuvre. Car l'œuvre, au fond, irrite le désœuvré en attendant la vie empêchée qu'il a dû s'employer à éteindre, à tromper comme on trompe sa faim. **Sans destinataire dans le monde du travail, la création artistique est donc en danger. Nous aussi.** Elle respire mal et se rouille en marchandises. Elle survit. Mais pour vivre, il lui faut se mêler à la re-création du travail. De l'air ! C'est une question de santé publique, comme on dit aujourd'hui...

Yves Clot, Titulaire de la Chaire de psychologie du travail du CNAM



BRUNO CHARZAT



Mémoire des luttes

Associations d'entraide et de secours mutuels à l'origine, les syndicats sont apparus en France au XIX^e siècle. Perçus avec hostilité ou simplement tolérés par le patronat et les gouvernements, les syndicats. Leur reconnaissance officielle et leurs représentations nationales n'intervient qu'en 1884 avec la loi Waldeck-Rousseau ce qui leur donne le droit de négocier et de conclure des accords dans tous les secteurs. Tous les membres sont élus sur la base des résultats des élections professionnelles dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs. **Le syndicat cherche à faire aboutir des revendications en matière de salaires, de conditions de travail, de prestations sociales...**

« Seule une utopie rationnelle comme celle qui proposerait l'espérance d'une vraie Europe sociale pourrait assurer aux syndicats la vaste base militante qui leur fait défaut et qui les encouragerait ou les obligerait à s'arracher aux intérêts corporatifs à court terme, issus notamment de la concurrence pour le meilleur positionnement sur le marché des services et de bénéfices sociaux. » Pierre Bourdieu, *Contre-feux 2*, 2001.

<http://snapcgt.org> T 01 42 49 60 13 snapcgt@free.fr

Numéro réalisé par Guillaume Lanneau, Gérard Paris-Clavel et Clément Valette. Avec la participation de Caroline Pottier, Sébastien Marchal, Jacqueline Reynier, Pierre Garçon, Den Chamanie, Yves Clot, Clément Boudin, François Miehe, Bruno Charzat, Ed Carosa, Sandrine Dezalay, Irène Ruszniewski. Imprimé en janvier 2016 par Bulet Graphics.

Participez au journal
envoyez vos images et vos témoignages !